

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 12 MAI 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Convocation du 03.05.2022
Affichage du 03.05.2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-au-Perche suite à la convocation du 03.05.2022, affichée le 03 mai 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M DESCHAMPS Michel, Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame Evelyne REVET est désignés secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2022.05.100
AVENANTS POUR LES 3 LOTS DU MARCHE DE DEMOLITION ET TRAVAUX DE REPRISE DE
BATISSES POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE DU DR BOULAY/DR VIVARES – 61290
LONGNY LES VILLAGES**

Dans le cadre des travaux de démolition et de reprise de bâtisses pour l'aménagement du carrefour rue du Dr Boulay / Dr Vivarès – 61290 LONGNY LES VILLAGES, des marchés ont été notifiés aux entreprises suivantes :

- **Lot 1 - Désamiantage**
Société SAN STAP domiciliée Le Bourg Route de Geneslay – 61410 RIVES d'ANDAINE
Montant = 15 810 € HT soit 18 972 € TTC
- **Lot 2 - Démolition**
Société TTA domiciliée Le Bourg – 61 320 JOUE DU BOIS
Montant = 39 000 € HT soit 46 800 € TTC
- **Lot 3 – Terrassement – Gros œuvre – Maçonnerie - Ravalement**
Société TTA domiciliée Le Bourg – 61 320 JOUE DU BOIS
Montant = 43 095.36 € HT soit 57 714.43 € TTC

Ces marchés prévoyaient une retenue de garantie, or, l'n'y a pas lieu de l'appliquer.

Il convient de supprimer l'article 6-1 – RETENUE DE GARANTIE du CCAP travaux.

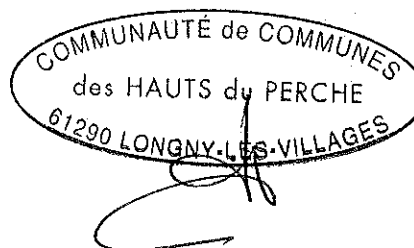
Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'accepter de supprimer l'article 6-1 - retenue de garantie dans le CCAP du marché travaux de démolition et de reprise de bâtisses pour l'aménagement du carrefour rue du Dr Boulay / Dr Vivarès – 61290 LONGNY LES VILLAGES
- D'accepter les termes des avenants n° 1, annulant la retenue de garantie prévue au marché, des lots 1, 2 et 3,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants n° 1 des Marchés des lots 1. 2 et 3.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Emmanuel LE SECQ

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE
2 rue du Vieux Moulin
LONGNY AU PERCHE
61290 LONGNY LES VILLAGES
Siret : 200 068 856 00018

B - Identification du titulaire du marché public

Entreprise TTA
Le Bourg
61 320 JOUE DU BOIS

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

**Démolition et travaux de reprise de bâtisses pour l'aménagement du carrefour –
LONGNY LES VILLAGES**

Lot 3 – Terrassement – Gros œuvre – Maçonnerie - Ravalement

■ Date de la notification du marché public : 03/01/2022

■ Durée d'exécution du marché public :mois ou jours.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 43 095.36 €
- Montant TTC : 57 714.43 €

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Annulation de la retenue de garantie prévue au marché

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Entreprise TTA Le Bourg 61 320 JOUE DU BOIS		

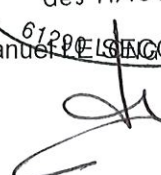
(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Longny les Villages, le 13 mai 2022

Le Président,
COMMUNAUTÉ de COMMUNES
des HAUTS du PERCHE
61290 LONGNY-LES-VILLAGES
Emmanuel LE SÈCO


G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)